



Carte sejour salarié et condition d'obtenir carte residence 10ans

Par **momoh**, le **11/11/2009** à **22:55**

Bonjour,
j'étais étudiant pendant 3 ans (carte sejour étudiant) et j'ai pu obtenir ma première carte sejour
salarié cette année après un changement de statut,
es ce que je suis en plein droit de demander une carte résidence de 10ans?
sachant que je suis de nationalité algérienne.

Par **chris_Idv**, le **13/12/2009** à **20:21**

Bonjour,

Voici les conditions d'obtention de plein droit d'une carte de résident de 10 ans:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2208.xhtml>

D'après la description de votre situation vous ne répondez pas aux critères exigés.

Salutations,

Par **bilou**, le **03/09/2010** à **14:13**

Certificat de résidence pour Algériens de 10 ans : principe et bénéficiaires

Titulaires d'un certificat d'1 an

Sur décision discrétionnaire du préfet, les ressortissants algériens

titulaires d'un certificat d'1 an, quelle qu'en soit la mention ("visiteur", "salarié" ou "vie privée et familiale "par exemple),

peuvent obtenir un certificat de 10 ans,

s'ils justifient d'une résidence régulière ininterrompue en France de 3 ans .

Les moyens d'existence (professionnels ou non) de l'intéressé et les éventuelles justifications qu'il peut fournir à l'appui de